

Règlement de la course « Les Foulées de Vaudes 2023 »

Art. 1 : Présentation

Vaudes Animation organise « Les Foulées de Vaudes 2023 le dimanche 17 septembre 2023, course sur route, ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non.

L'épreuve du 10 km est qualificative pour les championnats de France.

L'épreuve du 5 km est qualificative pour les championnats de France.

Art. 2 : Les différentes courses

- | | |
|---|----------------|
| - 545 m : Eveil d'Athlétique (EA) (nés de 2015 à 2017). | départ à 9h00 |
| - 1090 m : Poussins (nés de 2013 à 2014). | départ à 9h00 |
| - 2,9 km : Benjamins/Minimes (nés de 2009 à 2012). | départ à 9h15 |
| - 5 km : à partir de Cadet (nés en 2008 et avant).. | départ à 9h45 |
| - 10 km : à partir de Cadet (nés en 2008 et avant). | départ à 10h30 |

Art. 3 : Tarifs

En pré-inscription sur internet :

- le 10 km : 13 € non licencié, 11 € licencié
- le 5 km : 7 € non licencié, 5 € licencié
- le 2.9km : 3 € tarif unique
- courses jeunes : gratuites.

En inscription sur place le jour de l'épreuve :

- le 10 km : 14 € non licenciés, 12 € pour les licenciés
- le 5 km : 8 € non licenciés 6 € pour les licenciés
- le 2.9km : 3 € tarif unique
- courses jeunes : gratuites.

Art. 4 : Récompenses

Lot à chaque participant lors du retrait du dossard.

Médailles aux arrivants des courses enfants.

Coupe ou Lot à chaque vainqueur par catégorie.

Tombola à l'issue des courses.

Art. 5 : Inscriptions

- Pré-inscription sur le site internet du club à l'adresse suivante : <http://www.vacourir.fr> jusqu'au 15 septembre 2023 à 23h59 avec 2 tarifs pour les courses labellisées, 1 tarif unique pour le 2,9 km.

Tout concurrent pré-inscrit par son club qui ne se présentera pas, devra s'acquitter de 50 % du montant de sa course (uniquement pour les 5k et 10k).

- Inscription sur place le jour de l'épreuve (prix majoré) avec 2 tarifs pour les courses labellisées et 1 tarif pour la course de 2.9 km.

Tout concurrent pré-inscrit ou inscrit le jour de l'épreuve devra s'acquitter de la taxe d'engagement à verser le jour de l'épreuve. Les concurrents devront présenter leur licence sportive FFA de l'année 2023-2024 ou se munir obligatoirement d'un certificat médical de moins d'un an stipulant la non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

Attention les licences FFtri ne sont pas valides.

Remise des dossards et des lots d'inscriptions à partir de 8H à la Mairie de Vaudes.
Clôture des inscriptions 15 minutes avant chaque course.

Art. 6 : Responsabilité civile

L'association VA organisatrice est couverte auprès des assurances SMACL Assurances. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable :

- De défaillance consécutive à un mauvais état de santé
- De tout accident physiologique immédiat ou futur
- D'une préparation insuffisante
- De vols d'effets personnels pendant la durée de l'épreuve.

Art. 7 : Individuelle accident

Les licenciés FFA, UFOLEP, FSGT, FSCF bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non- adhérents à cette fédération doivent être assurés personnellement.

Art. 8 : Surveillance médicale

Assurée par l'ADPC 10

Art. 9 : Images

Le participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits (médias et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises pendant l'évènement, sans contrepartie financière, ni poursuite judiciaire sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Art. 10 : Protection des données personnelles

Le participant autorise Vaudes Animation Courir à utiliser ses informations personnelles (adresse email, nom, prénom, âge et adresse) transmises lors de l'inscription en ligne, afin de lui communiquer les nouveautés du club, les résultats des différentes courses des Foulées de Vaudes et de permettre à l'organisation d'effectuer des statistiques sur l'évènement, sans contrepartie financière, ni poursuites judiciaires pour la durée la plus longue prévue par la loi. Ces informations ne seront pas communiquées à un tiers et il est possible, en nous en informant par mail à l'adresse vac10260@gmail.com de supprimer ces données du fichier.

Art. 11 : Résultats et classements

Diffusion des résultats à partir de 11H30 (à partir de 10h courses enfants)

Art. 12 : Accès à l'inscription

Toute inscription doit être faite par une personne majeure. Pour les mineurs, seule l'inscription faite par l'un des parents ou représentant légal est autorisée. Pour les mineurs licenciés, seule l'inscription faite par le club et/ou les parents est autorisée.

Art. 12 : Règles sanitaires liées à la covid 19

Application du protocole et des mesures sanitaires selon les directives gouvernementales en vigueur le jour de la course.

Art. 13 : Clauses

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.